

# JAGDTERRIER CLUB DE FRANCE

Exposition Régionale d'Elevage



**Samedi 20 avril 2024**

**SAINT DIZIER (52)**

# RÈGLEMENT

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite dans l'enceinte de l'exposition. Il est interdit de faire signer une pétition quel que soit son objet sans l'accord du Président de la société organisatrice.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.

Pour les juges, voir règlement des juges.

Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI.

Seront refusés : 1) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs informatiques.

2) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de Lot d'Elevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1<sup>er</sup> chien est indiqué catalogue compris. Pour les engagements en Lots d'Elevage, le droit d'engagement est gratuit pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement inscrits dans une classe individuelle (1) et en avoir acquitté le montant.

Pour les meutes, le prix d'engagement pour un minimum de 6 sujets appartenant à un même propriétaire est de 81 euros donnant droit à l'engagement en classe individuelle (1) jusqu'à 6 chiens.

Une meute se compose au minimum de 6 chiens.

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présent(e) à l'entrée de l'exposition.

(1) Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy et Vétéran.

**CLASSE INTERMÉDIAIRE** (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail) pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

**CLASSE OUVERTE** (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail) pour les chiens âgés de quinze mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

**CLASSE TRAVAIL** (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte) pour les chiens âgés de quinze mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition et ayant obtenus un 3<sup>e</sup> prix minimum en SP, ou en SPP, ou en ETAR, ou au Test de Comportement au Sanglier, ou au BROUSSAILLAGE. (justificatif à joindre à l'inscription) La récompense doit être obtenue avant la date de clôture des inscriptions à l'exposition.

**CLASSE PUPPY** - 6 à 9 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition : le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.

**CLASSE JEUNE** - Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au CACS.

**CLASSE CHAMPION** - Réservee exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

**CLASSE VÉTÉRAN** - Possible à partir de 8 ans. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

**CLASSE COUPLE** - Pour deux chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle (1). **CLASSE PAIRE** - Pour deux chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle (1).

**LOT D'ÉLEVAGE** - Seule classe pouvant être constituée au poteau. Pour au minimum 3 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle (1) nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents.

**MEUTES** - Pour les six Terriers appartenant au même propriétaire il doit justifier que 3 de ses chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe Travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre. Seulement 3 chiens de la meute peuvent être engagés en individuelle, les 3 autres ne concourent que pour le classement meute.

**REGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre du J.T.C.F.

**CLOTURE DES ENGAGEMENTS** - Tout engagement parvenant après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

#### **REFUS OU EXCLUSIONS**

1') Des engagements - La société se réserve le droit de refuser tous les engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2') Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition a) Ceux refusés par le Service Vétérinaire b) Ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés. c) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite d) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés.

Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer

**JUGES** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être retenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur de la race considérée).

Un juge défaillant peut-être remplacé par tout autre juges qualifié ou stagiaire pour la même race.

**QUALIFICATIFS** - Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

**EXCELLENT** - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

**TRES BON** - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

**BON** - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

**SUFFISANT** - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

**DISQUALIFIE**- Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

*Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :*

**NE PEUT ETRE JUGE** : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules.

Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1<sup>er</sup> prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ne pourront prétendre à un classement).

Les meutes sont jugées sur la conformité au standard et l'homogénéité du lot par rapport au type et à la couleur.

CACS : le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classe 1<sup>er</sup> EXCELLENT en classe Intermédiaire ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place.

**Règlement complet des expositions sur le site SCC :**

<https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>



Statistiques des chiens inscrits

3e GROUPE

<b>TERRIER DE CHASSE ALLEMAND</b> .....	<b>28</b>
BABY 3/6 MALES.....	De 1 à 1..... 1
JEUNE MALES.....	De 2 à 2..... 1
OUVERTE MALES.....	De 3 à 7..... 5
CHAMPION MALES.....	De 8 à 8..... 1
PUPPY FEMELLES.....	De 9 à 9..... 1
JEUNE FEMELLES.....	De 10 à 14..... 5
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 15 à 17..... 3
OUVERTE FEMELLES.....	De 18 à 23..... 6
TRAVAIL FEMELLES.....	De 24 à 26..... 3
CHAMPION FEMELLES.....	De 27 à 28..... 2

**Soit 28 chiens inscrits pour 10 races dans le 3e Groupe**

**Soit 28 chiens inscrits pour 10 classes à l'exposition de R.E. Jagd Terrier - Saint Dizier (52)**

# JURY

## M. BOUCLIER Thierry (28)

### **TERRIER DE CHASSE ALLEMAND**

CLASSE BABY 3/6 Mâles : 1	CLASSE JEUNE Mâles : 1
CLASSE OUVERTE Mâles : 5	CLASSE CHAMPION Mâles : 1
CLASSE PUPPY Femelles : 1	CLASSE JEUNE Femelles : 5
CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 3	CLASSE OUVERTE Femelles : 6
CLASSE TRAVAIL Femelles : 3	CLASSE CHAMPION Femelles : 2

**TERRIER DE CHASSE ALLEMAND**

**CLASSE BABY 3/6 MALES - JUGE M. BOUCLIER Thierry**

**TRES PROMETTEUR** **1** **VIN DIESEL DE LA VALLEE DE LA BLAISE**  
**Meilleur Baby**  
LOF : 031501 Tat : 250269591729344 né le 01/01/2024 (COX VOM FREISCHUTZ-OST X NALZANE DE LA VALLEE DE LA BLAISE) Prod. M. Mme PICARD Grégory / DERRE Céline Prop. M. PICARD Grégory

**CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. BOUCLIER Thierry**

**1er EXCELLENT** **2** **UNYX DE LA VALLEE DE LA BLAISE**  
**Meilleur de Race / Jeune**  
LOF : 030987 Tat : 250269610548513 né le 15/04/2023 (COX VOM FREISCHUTZ-OST X MARRONE DE LA VALLEE DE LA BLAISE) Prod. M. Mme PICARD Grégory / DERRE Céline Prop. M. BOMAL Douglas

**CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. BOUCLIER Thierry**

**ABSENT** **3** **RAMBO DES HAUTEURS DU MONT VALIER**  
LOF : 028532/04540 Tat : 268ZMV né le 19/02/2020 (JET DU CLOS DE MONTAHUT X MAYA DES HAUTEURS DU MONT VALIER) Prod. M. Mme SOLLE Sébastien / SOLLE-DINOIA Lydie Prop. M. MICHAUT Christophe

**3e TRES BON** **4** **RIO DES HAUTEURS DU MONT VALIER**  
LOF : 028856 Tat : 250269590155468 né le 12/05/2020 (MALCO VON DE NETSCHO WEIDE X ORVAL DES HAUTEURS DU MONT VALIER) Prod. M. Mme SOLLE Sébastien / SOLLE DINOIA Lydie Prop. M. BARBIER Sébastien

**1er EXCELLENT** **5** **UDESS**  
LOSH : 01329898 Tat : 972274200210478 né le 23/04/2021 (REBEL DE LA VALLEE DE LA BLAISE X SQUADRA DES GRANDS RESINEUX) Prod. M. COLLIGNON Simon Prop. M. CLEMENT Dorian

**2e EXCELLENT** **6** **ULKO DES GRANDS RESINEUX**  
LOSH : 01337557 Tat : 972274200255769 né le 31/07/2021 (REBEL DE LA VALLEE DE LA BLAISE X PHARA DES GRANDS RESINEUX) Prod. M. BARBIER Sébastien Prop. M. JUWUE Guillaume

**4e TRES BON** **7** **ULTRA DES GRANDS RESINEUX**  
LOSH : 01337558 Tat : 972274200255859 né le 31/07/2021 (REBEL DE LA VALLÉE DE LA BLAISR X PHARA DES GRAND RESINEUX) Prod. M. Barbier Sébastien Prop. M. GERAERTS Emilien

**CLASSE CHAMPION MALES - JUGE M. BOUCLIER Thierry**

**1er EXCELLENT** **8** **SUPER'BASTEL DE LA VALLEE DE LA BLAISE**  
LOF : 029893/04604 Tat : 250268780113837 né le 05/09/2021 (BERGJAGERS BASTEL X NUMBER'ONE DU MONT CHERREY) Prod. M. Mme PICARD Grégory / DERRE Céline Prop. M. PICARD Grégory

**CLASSE PUPPY FEMELLES - JUGE M. BOUCLIER Thierry**

**TRES PROMETTEUR** **9** **BREE VOM WENGELSBERG**  
**Meilleur Puppy**  
VDH : DJT 76722 Tat : 276093410376722 née le 23/07/2023 (EIKO VOM IHNETAL X URSA VOM WENGELSBERG) Prod. M. BRUNNER Michaël Prop. M. GERAERTS Emilien

**CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. BOUCLIER Thierry**

**3e TRES BON** **10** **UBA DE LADELAZOLLE**  
LOF : 030931 Tat : 322KRR née le 16/03/2023 (ORUS X MACHA DE LADELAZOLLE) Prod. EARL PERRON Prop. M. PERRON François

**2e EXCELLENT** **11** **UDESS DE LADELAZOLLE**  
LOF : 030932 Tat : 322KRS née le 16/03/2023 (ORUS X MACHA DE LADELAZOLLE) Prod. EARL PERRON Prop. M. PERRON François

4e TRES BON **12** ULTRA-TJUT DE PECH ET CATMALOU

LOF : 030869/06775 Tat : 250269610681766 née le 31/01/2023 (RAOUL DE LA VALLEE DE LA BLAISE X NJUT DE PECH ET CATMALOU) Prod. Mme PECHINOT Cathy Prop. Mme PECHINOT Cathy

1er EXCELLENT **13** URIELLE DU HAUT DE CAGNONCLES

LOF : 030950/06804 Tat : 250269610712039 née le 08/03/2023 (SAM DE LA VALLEE DE LA BLAISE X MALICE DE LA VALLEE DU BOIS BRAY) Prod. M. BILLON Marcel Prop. Mme BERNARD Françoise-Jacqueline

DISQUALIFIÉ **14** WARRIOR DES GRANDS RESINEUX

LOSH : 01368162 Tat : 972274200299832 née le 08/02/2023 (ULKO DES GRANDS RESINEUX X SYRKA DES GRANDS RESINEUX) Prod. M. BARBIER Sébastien Prop. M. BARBIER Sébastien

## CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. BOUCLIER Thierry

2e EXCELLENT **15** LEONORA DEVILS OF RING

JR : 725482 Tat : 990005005085303 née le 05/11/2022 (LEO X ISKRA) Prod. M. STAMENKOVIC Predrag Prop. M. JUWE Guillaume

ABSENT **16** TENZA DE LADELAZOLLE

LOF : 030525/06755 Tat : 312JWL née le 20/05/2022 (JERSEY DE LADELAZOLLE X RENZA DE LADELAZOLLE) Prod. EARL PERRON Prop. M. PERRON François

1er EXCELLENT **17** VALYA DES GRANDS RESINEUX

LOSH : 01364040 Tat : 972274200332939 née le 01/11/2022 (RIO DES HAUTEURS DU MONT VALIER X MAGIC DES HAUTS DU TALOUCH) Prod. M. BARBIER Sébastien Prop. M. CLEMENT Dorian

## CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. BOUCLIER Thierry

TRES BON **18** S'HYUNA

ALSH : W/009/S Tat : 900113000900758 née le 01/01/2019 (/ X /) Prod. M. / Prop. M. GERAERTS Emilien

2e EXCELLENT **19** TANA DE LADELAZOLLE

LOF : 030535/06678 Tat : 313VBE née le 28/05/2022 (ORUS X LARA DE LADELAZOLLE) Prod. EARL PERRON Prop. M. RISSER Kévin

ABSENT **20** TERA DE LADELAZOLLE

LOF : 030251 Tat : 312JVR née le 15/04/2022 (SOLO DE LADELAZOLLE X NIVEA DE LADELAZOLLE) Prod. EARL PERRON Prop. M. PERRON François

4e TRES BON **21** TIKKA DU MONT SAINT HUBERT

LOF : 030060 Tat : 250268780194139 née le 08/03/2022 (PATROL DE LA VALLEE DE LA BLAISE X NAF NAF DE LA VALLEE DE LA BLAISE) Prod. M. ALA VOINE Julien Prop. M. DUFRESNES Fabien

1er EXCELLENT **22** TOPAZ DE LADELAZOLLE

LOF : 030130/06753 Tat : 310NTE née le 06/04/2022 (JERSEY DE LADELAZOLLE X DER JAGD TIER HILDA) Prod. EARL PERRON Prop. M. PERRON François

Meilleur de sexe  
Opposé

3e TRES BON **23** U'ARTEMIS

LOL : V/796/U Tat : 900113002607805 née le 31/05/2021 (? X ?) Prod. ? Prop. M. GERAERTS Emilien

## CLASSE TRAVAIL FEMELLES - JUGE M. BOUCLIER Thierry

3e TRES BON **24** TARA DE LA VALLEE DE LA BLAISE

LOF : 030691 Tat : 250269610425178 née le 11/06/2022 (OXO DE LA VALLEE DE LA BLAISE X MAIA DU MONT CHERREY) Prod. M. Mme PICARD Grégory / DERRE Céline Prop. M. DUFRESNES Fabien

- 1er EXCELLENT **25** **TARRONE DE LA VALLEE DE LA BLAISE**  
LOF : 030328/06673 Tat : 250268780371143 née le 30/05/2022 (IGOR DU MONT CHERREY X MARRONE DE LA VALLEE DE LA BLAISE) Prod. M. Mme PICARD Grégory / DERRE Céline Prop. M. PICARD Grégory
- 2e EXCELLENT **26** **TORNADE DE PECH ET CATMALOU**  
LOF : 030231/06672 Tat : 250269610287288 née le 29/05/2022 (IGOR DU MONT CHERREY X PIXELLE DE PECH ET CATMALOU) Prod. Mme PECHINOT Cathy Prop. Mme PECHINOT Cathy
- 
- CLASSE CHAMPION FEMELLES - JUGE M. BOUCLIER Thierry**
- 
- 2e EXCELLENT **27** **NJUT DE PECH ET CATMALOU**  
LOF : 026542/05970 Tat : 250269802656609 née le 10/07/2017 (HILTI DES MARAIS DE L'ESSONNE X HELIE) Prod. Mme PECHINOT Cathy Prop. Mme PECHINOT Cathy
- 1er EXCELLENT **28** **PIXELLE DE PECH ET CATMALOU**  
LOF : 028207/06269 Tat : 250269608327469 née le 05/09/2019 (MALCO VON DE NETSCHO WEIDE X NJUT DE PECH ET CATMALOU) Prod. Mme PECHINOT Cathy Prop. Mme PECHINOT Cathy

**Liste des exposants**  
**R.E. Jagd Terrier - Saint Dizier (52) samedi 20 avril 2024**

**B**

---

BARBIER Sébastien 20, rue des Carrières 5570 WINENNE (BELGIQUE)	4-14
BERNARD Françoise-Jacqueline ()	13
BOMAL Douglas ()	2

**C**

---

CLEMENT Dorian ()	5-17
-------------------	------

**D**

---

DUFRESNES Fabien 24, rue du Moulin 52210 AUBEPIERRE SUR AUBE	21-24
--	-------

**G**

---

GERAERTS Emilien Route de Bonsignée, 23 4120 NEUPRE (BELGIQUE)	7-9-18-23
--	-----------

**J**

---

JUWE Guillaume ()	6-15
-------------------	------

**M**

---

MICHAUT Christophe Ferme le Crot Courcelles 89740 CRUZY LE CHATEL	3
---	---

**P**

---

PECHINOT Cathy Hameau de Cestres 7, route de Dijon 21440 ST MARTIN DU MONT	12-26-27-28
PERRON François 18, rue de la Mairie 21310 BLAGNY SUR VINGEANNE	10-11-16-20-22
PICARD Grégory 5, la Bouverie 52220 MONTIER EN DER	1-8-25

**R**

---

RISSER Kévin ()	19
-----------------	----

cedia.fr

au service de la cynophilie



# votre partenaire expo

engagements en ligne & résultats des expositions

catalogue, revue, affiche, flyer, newsletter, mailing...



[facebook.com/cedia.fr/](https://facebook.com/cedia.fr/)

